



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

Direction
départementale des
territoires

Secrétariat de la
CDPENAF

Auch, le 7 septembre 2017

Monsieur le Maire

Mairie

32120 SARRANT

Affaire suivie par :
christophe.sabot@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 46 23 – Fax : 05 62 61 46 75

Objet : AVIS DE LA CDPENAF

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme de votre commune a été présenté à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 7 septembre 2017.

La commission émet un avis favorable.

Je vous rappelle que cet avis émis par la CDPENAF est indépendant de celui émis par les services de l'État, et les autres personnes publiques associées. Il vous appartiendra de faire la synthèse de ces différents avis.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le directeur départemental
des territoires

Le chef du service territoire et
patrimoines

Michel UHLMANN

Copie :- STP, unité planification
- dossier CDPENAF